

SEANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2010

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. CARRE n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.*
- Adopté par 46 voix.
Il y a 3 abstentions.***
- M. CARRE n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 27 novembre 2009.**
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, un emprunt, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire n° 6 - **Soutien à la République d'Haïti. Attribution d'une subvention à la Fondation de France.**
- La Ville d'Orléans souhaite contribuer à l'élan de solidarité qui s'est manifesté suite au tremblement de terre qui a frappé violemment Haïti le 12 janvier, en apportant son soutien au peuple haïtien par le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Fondation de France.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

Mme DE QUATREBARBES n° 7 - **Plan de relance. Communication.**

Mme de QUATREBARBES fait une présentation des opérations de travaux financées grâce au plan de relance.

M. MONTILLOT n° 8 - **Bilan de la sécurité 2009. Communication.**

M. MONTILLOT fait une présentation des statistiques de la délinquance sur le territoire d'Orléans pour l'année 2009.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN n° 9 - **Régie de recettes des activités périscolaires du secteur nord-est. Demande de décharge de responsabilité ou de remise gracieuse. Approbation.**

La régie de recettes des activités périscolaires du secteur nord est a fait l'objet d'un vol de 104,29 € pour lequel une plainte a été déposée le 19 décembre 2008.

Le régisseur, M. Guillaume VACQUET, a déposé une demande de décharge en responsabilité ou de remise gracieuse.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande de décharge de responsabilité ou de remise gracieuse pour le non versement au Trésor d'une somme de 104,29 €

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN n° 10 - **Ligne de trésorerie. Renouvellement. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre de la gestion active de sa trésorerie, la Ville poursuit l'objectif de limiter ses frais financiers en maintenant au plus juste le montant de son encaisse disponible au Trésor.

Le dispositif repose, pour partie, sur l'utilisation d'une ligne de trésorerie qui permet à la Ville, chaque jour et dans la limite du crédit ouvert, de faire un appel de fonds ou de rembourser les fonds disponibles dont elle n'a pas immédiatement l'emploi. Les frais financiers sont ainsi strictement limités aux besoins ponctuels de trésorerie.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) retenir la proposition de ligne de trésorerie de 16 000 000 € présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire et la Banque de Financement et de Trésorerie ;

2°) approuver la convention à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire et la Banque de Financement et de Trésorerie réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 11 - **O.P.H. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 7 920 890 € Construction de 58 logements et 4 logements individuels situés Z.A.C. Sonis à Orléans. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 7 920 890 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction de 58 logements collectifs et 4 logements individuels situés Ilot M (rue Henri Duvillard) et Ilot Q (rue Pierre Gabelle) Z.A.C. Sonis à Orléans.

L'O.P.H. d'Orléans s'engage envers la Ville à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 13 logements.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

M. SANKHON

- n° 12 - **Conseil Municipal des Jeunes. Communication.**

M. SANKHON fait une présentation des projets étudiés par le Conseil Municipal des Jeunes d'Orléans pour les années 2008/2009.

M. SANKHON

- n° 13 - **A.S.E.L.Q.O. Convention d'objectifs 2009-2012. Approbation de l'avenant n°1.**

Par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2009, la Ville d'Orléans a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs liant la Ville et l'A.S.E.L.Q.O. pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2009.

L'avenant n° 1 proposé vient modifier les modalités et la périodicité de versement des subventions afin de mieux correspondre au cycle de fonctionnement de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2009-2012 à passer avec l'A.S.E.L.Q.O., afin de préciser les engagements des parties.

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

- n° 14 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'attribution de subventions à deux groupements de jeunesse (A.E.S.C.O. et EXERGIE) pour un montant total de 1 950 €

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

M. SANKHON

n° 15 - **Attribution de subventions annuelles à des associations de jeunesse.**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'animation jeunesse, la Ville d'Orléans travaille en partenariat avec les associations de jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer des subventions aux associations de jeunesse mentionnées dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 3 168 200 €

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

M. SANKHON

n° 16 - **C.R.I.J. Contrat d'adhésion pour l'année 2010.**

Le Centre Régional Information Jeunesse (C.R.I.J.) réalise des actions d'animation (ateliers, séances collectives d'information, rencontres autour d'expositions, de vidéo...) sur l'ensemble des 9 secteurs documentaires définis par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

Le taux d'adhésion des collectivités est arrêté annuellement par le conseil d'administration du C.R.I.J.. Ce montant est fixé proportionnellement au nombre de jeunes de 15 à 25 ans résidant dans la commune (selon le dernier recensement I.N.S.E.E.).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville au C.R.I.J. pour l'année 2010 moyennant le versement d'une cotisation de 54 355,14 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 17 - **Modification du P.O.S. valant P.L.U. Approbation.**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement par délibérations des 10 juillet et 11 septembre 2009 d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Celle-ci concerne :

- La réintégration des Z.A.C. supprimées dans les zonages urbains du P.O.S. valant P.L.U. : Z.A.C. Technoparc, Z.A.C. les Jardins de Saint-Marceau, Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre, Z.A.C. des Halles Châtelet,
- Des modifications mineures de zonage,
- Divers ajustements mineurs de zonage.

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

L'enquête publique s'est déroulée du 14 novembre au 14 décembre 2009. Aucune observation n'ayant été formulée sur les registres d'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de modification.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la modification partielle du P.O.S. valant P.L.U. conformément au dossier annexé à la délibération ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité réglementaire.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 18 - **Modification du P.A.Z. de la Z.A.C. du Champ Chardon. Approbation.**

Par délibération du 11 septembre 2009, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement par la ville d'une procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Z.A.C. du Champ Chardon. Il s'agit de rendre possible la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes en adaptant les règles de la zone ZAb.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 novembre au 14 décembre 2009. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de modification.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la modification partielle du P.A.Z de la Z.A.C. du Champ Chardon conformément au dossier annexé à la délibération ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité réglementaire.

Adopté à l'unanimité.

Suspension de séance de 5 minutes à la demande de M. le Maire suite à la transmission par un conseiller d'un document présenté comme un communiqué de la Ville

M. CARRE

n° 19 - **Z.A.C. Bourgogne. Modification du P.O.S. valant P.L.U. Approbation.**

Par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2006, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement de la modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dans le secteur de la Z.A.C. Bourgogne.

Afin de respecter les principaux critères d'aménagement de la Z.A.C., il est proposé de créer un sous secteur UAb, dont le règlement élaboré à partir de celui de la zone UA est adapté pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement.

L'enquête publique s'est déroulée du 2 juin au 2 juillet 2009 et le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable global sur le projet de modification, assorti de plusieurs recommandations.

Les préconisations émises par le Commissaire Enquêteur trouvant une réponse dans le projet même d'aménagement de la Z.A.C, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la modification partielle du P.O.S. valant P.L.U. dans le secteur de la Z.A.C. Bourgogne conformément au dossier annexé à la délibération ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité réglementaire.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 20 - **Z.A.C. Bourgogne. Approbation d'un avenant à la concession d'aménagement passée avec la S.E.M.D.O.**

La S.E.M.D.O. est chargée par la ville par voie de concession d'aménagement de l'aménagement de la Z.A.C. Bourgogne. Il convient de prendre en compte dans le cadre d'un avenant un certain nombre d'évolutions de ce projet portant sur les points suivants :

- la construction et la commercialisation par la S.E.M.D.O. d'un parking enterré Place de la Tour Neuve,

- les études de programmation nécessaires pour coordonner la réalisation de ce parking et le projet de futur équipement culturel de la ville,

- le recalage du coût des fouilles archéologiques suite au diagnostic archéologique.

Cet avenant a pour effet de porter la participation de la ville à 8 604 000 €H.T. incluant 6 205 000 €H.T. de remise d'ouvrages publics. Par ailleurs, le montage de l'opération prévoit dorénavant le transfert de la bibliothèque de quartier à l'emplacement de la Maison Pierre du Lys.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver, l'avenant n°2 à la concession d'aménagement de la Z.A.C. Bourgogne passée avec la S.E.M.D.O.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 21 - **Z.A.C. Bourgogne. Approbation du dossier de réalisation.**

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2005 a approuvé les orientations pour la mise en œuvre d'une opération d'aménagement sur le quartier Dessaux et a décidé d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.).

Par délibération du 29 septembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de cette Z.A.C. dénommée Z.A.C. Bourgogne et a désigné, après consultation, la S.E.M.D.O. en tant qu'aménageur. Le parti d'aménagement s'appuie sur une démarche d'intégration urbaine prenant en compte les principes de développement durable.

Il convient maintenant d'approuver le dossier de réalisation afin de faire rentrer cette Z.A.C. dans une phase opérationnelle.

Le dossier de réalisation inclut le bilan prévisionnel de l'opération avec une participation de la Ville de 8 604 000 €H.T. incluant 6 205 000 € H.T. au titre des espaces publics. Le montage de l'opération prévoit dorénavant le transfert de la bibliothèque de quartier à l'emplacement de la Maison Pierre du Lys et intègre en conséquence en dépense - recette un montant de 850 000 €H.T. correspondant au coût de construction du clos et du couvert de la bibliothèque et de la cession à la ville d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le dossier de réalisation de la Z.A.C. Bourgogne établi en application de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité réglementaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 22 - **Projet Intra-mails. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet intra-mails, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de sept subventions pour ravalement de façade, conformément au tableau annexé à la délibération, pour un montant global de 100 829 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 23 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 25 bis rue de l'Ange.**

Dans le contexte de la future opération d'aménagement Carmes – Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un appartement dans un immeuble en copropriété cadastré section AZ n° 308 situé 25 bis rue de l'Ange, consistant en :

- lot n° 14 avec les 66/1 000èmes des parties communes générales et les 204/1 000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B, moyennant le prix global de 127 500 €, se décomposant en 115 000 € de prix principal et 12 500 € en une indemnité assimilable à l'indemnité de remploi ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 24 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 51 rue des Carmes.**

Dans le contexte de la future opération d'aménagement Carmes – Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un appartement situé au premier étage d'un immeuble cadastré section AZ n° 142, situé 79 bis rue des Charretiers / 51 rue des Carmes, correspondant au lot 7 et les 1 243/10 000èmes du sol et des parties communes générales, moyennant le prix de 29 600 € se décomposant en prix principal de 26 000 € et une indemnité assimilable à l'indemnité de remploi pour 3 600 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 25 - **Quartier Dunois-Châteaudun-faubourg Bannier. Cession d'un délaissé de voirie.**

A l'occasion de l'élargissement de la rue de la Cité Chevallier dans les années 1960, la Ville d'Orléans a créé un nouveau débouché sur la rue du Maréchal Maunoury, voie depuis rebaptisée rue Louis Rossat.

Les négociations menées dans les années 1960 auprès des différents propriétaires ont permis l'aménagement de cette voie et les délaissés ont ensuite été intégrés aux propriétés voisines. Il est cependant apparu que la cession d'un délaissé cadastré section AE n° 428 n'a jamais fait l'objet d'une régularisation par acte notarié.

Afin de régulariser cette situation de fait, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de la cession de la parcelle cadastrée section AE n° 428 située rue Louis Rossat d'une contenance de 10 m² constituant un délaissé d'une opération de voirie au prix de 300 € à Mme Virginie BOURDIN, domiciliée 5 rue de Talcy à Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 26 - **Parc d'activités Orléans-Sologne. Saint-Cyr-en-Val. Lotissement Gautray. Cession d'un terrain.**

Dans le parc d'activités Orléans Sologne à Saint Cyr-en-Val, les exploitants de la Société FABRICA ont demandé à acquérir un terrain de 5 721 m² correspondant aux parcelles cadastrées section AV n° 128, 129, 132 et 133.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder à la Société FABRICA SAS ou à toute société civile qu'elle constituerait ou à tout établissement de crédit-bail qu'elle se substituerait un terrain de 5 721 m² correspondant aux parcelles cadastrées section AV n° 128-129-132-133, constituant les lots 2a, 2b, 4a et 4b du lotissement rue de Gautray, auquel sera affectée une S.H.O.N. de 5 148 m², moyennant le prix de 20 € le m², soit un total de 114 420 € hors taxes et hors droits ;

2°) autoriser les acquéreurs à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de leur projet ;

3°) autoriser les acquéreurs à procéder à leur frais, risques et périls à toute étude, prélèvement, analyse et sondage de sol ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS/LOGEMENT

M. CARRE

n° 27 - **Logement. Prolongation du protocole C.G.L.L.S. de l'O.P.H. d'Orléans. Approbation de l'avenant n°1.**

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2009, ont été approuvés le bilan au 31 décembre 2008 du protocole C.G.L.L.S. de l'O.P.H. d'Orléans, les engagements de la Ville et de la C.G.L.L.S. et le principe de la formalisation par avenant de la prolongation du protocole sur la période 2009-2014.

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

L'avenant n°1 proposé acte la réalisation par l'O.P.H. de l'ensemble des projets de rénovation urbaine et du plan patrimonial sur la période 2009 - 2014 pour un montant global de 175,7 millions d'euros et confirme que l'autofinancement dégagé permettra à l'O.P.H. de retrouver des capacités d'investissement fin 2014. En investissement, la participation globale de la Ville s'élève à 4 626 000 € dont 3 292 000 € au titre du protocole antérieur sur des opérations restant à réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à passer au protocole C.G.L.L.S. de l'O.P.H.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 28 - **Attribution d'une subvention au titre d'un fonds de soutien.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention à l'association des habitants de La Source pour un montant de 1 000 €

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

M. MARTIN n° 29 - **Révision du règlement de publicité. Avis à émettre.**

La révision du règlement de publicité, approuvé le 10 octobre 2003, a été rendue nécessaire pour le mettre en cohérence avec la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) instituée en février 2008. C'est pourquoi, par délibération du 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a demandé au Préfet la constitution d'un groupe de travail en vue de sa révision.

Outre quelques ajustements rédactionnels, la modification proposée par la Ville porte sur la réduction du format de publicité admis en Z.P.P.A.U.P. de 12 m² à 8 m² ; le parti étant de conserver l'économie générale du règlement de 2003, celui-ci ayant donné pleine satisfaction.

Suite aux demandes des services de l'Etat en groupe de travail, le règlement de 2003 est également modifié sur deux aspects mineurs : la protection de la place de la Bascule et de la rue Saint-Marceau (interdiction de la publicité).

Les nouvelles restrictions auront pour effet l'interdiction de la publicité sur les murs des bâtiments dont la superficie est inférieure à 100 m² sur les quais de la Madeleine et Saint-Laurent. Deux dispositifs de 12 m² seront à déposer.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le règlement local de la publicité, des enseignes et pré-enseignes, qui institue sur une partie du territoire aggloméré de la Commune d'Orléans, trois zones de publicité restreinte dont la délimitation et les prescriptions qui s'y appliquent figurent au règlement et plan de zonage, annexés à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 30 - Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Demande de subventions auprès de la D.R.A.C.

Dans le cadre de sa programmation 2010, la Ville d'Orléans a fait le choix de proposer au Parc Floral de la Source une offre pédagogique et ludique à destination du jeune public. Par ailleurs, chaque deuxième samedi du mois de juin à août à la tombée de la nuit, un spectacle sera proposé aux visiteurs (concert, théâtre...).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre deux subventions au taux le plus favorable possible dans le cadre de l'organisation de ces animations.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. VALETTE n° 31 - Musée des Beaux-Arts. Organisation de l'exposition « Richelieu à Richelieu ». Approbation de trois conventions.

Les musées d'Orléans et de Tours, en concertation avec la Ville de Richelieu, ont décidé de s'associer afin d'organiser une exposition consacrée aux décors et aux collections du cardinal de Richelieu. Elle s'intitulera « Richelieu à Richelieu » et sera présentée en concomitance dans chaque établissement du 12 mars au 13 juin 2011.

A la clôture de l'exposition, trois tableaux seront mis en dépôt au Musée des Beaux-Arts. Avant d'être présentés, ces trois tableaux devront subir des opérations de restauration, de même que six autres œuvres exposées à Richelieu et à Tours. Le montant global de la restauration des neuf tableaux s'élève à 377 740 €T.T.C., dont 114 708 €T.T.C. à la charge de la Ville.

Pour mener à bien l'ensemble des opérations de restauration, il est proposé d'ouvrir une souscription tant auprès des entreprises que des particuliers avec l'aide de la Fondation du Patrimoine.

Quant à l'organisation matérielle de l'exposition, certaines dépenses seront propres à chaque ville et d'autres seront partagées. Le montant total de l'exposition pour les trois villes est de l'ordre de 862 526 € dont 261 275 € pour la Ville d'Orléans

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la ville de Tours afin d'organiser en partenariat l'exposition « Richelieu à Richelieu » ;

2°) approuver la convention à passer avec l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles et de Trianon pour le dépôt au Musée des Beaux-Arts d'Orléans de trois tableaux figurant des Batailles à la clôture de l'exposition ;

3°) approuver la convention à passer avec la Fondation du Patrimoine pour organiser l'opération de souscription destinée à financer les opérations de restauration sur les tableaux figurant les Batailles.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 32 - **Associations Musique Municipale, Orléans Concours International, la Tortue Magique, le 108. Approbation de conventions et d'avenants. Attributions de subventions.**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville s'attache à prendre en compte la diversité des activités, des projets et des modes d'inscription dans la vie culturelle et artistique.

Au regard du secteur musical la Ville souhaite favoriser l'équilibre entre le processus de création artistique, les démarches de professionnalisation et les pratiques en amateur. Elle poursuit également son axe de développement culturel en faveur du jeune public en accompagnant la création dans le domaine du spectacle vivant et en favorisant la mise en œuvre de programmation de qualité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien 2010-2011 et d'occupation temporaire du domaine public à passer avec la Musique Municipale d'Orléans et décider de l'attribution à cette association d'une subvention de 58 600 €T.T.C. ;

2°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention biennale 2009-2010 et la convention d'occupation temporaire du domaine public à passer avec l'association Orléans Concours International de Piano et décider l'attribution à cette association d'une subvention de 80 000 €;

3°) d'approuver l'avenant n° 2 à la convention biennale 2008-2011 à passer avec l'association Le 108 et décider l'attribution à cette association d'une subvention de 70 000 €T.T.C. ;

4°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat culturel à passer avec l'association la Tortue Magique et décider de l'attribution à cette association d'une subvention de 52 500 T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

- n° 33 - **Centre Chorégraphique National d'Orléans. Aménagement d'une nouvelle salle de création et de locaux annexes. Lot n° 11 – monte-charge. Approbation d'un avenant n°1.**

Lors de la séance du 11 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'une nouvelle salle de création et de locaux annexes au Centre Chorégraphique National d'Orléans.

Au cours de l'évolution du chantier, il n'a pas été possible d'obtenir les dimensions standards nécessaires pour l'installation du plateau élévateur, ce qui nécessite une fabrication spécifique du système d'élévation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à passer avec la Société ACI ELEVATION, pour le lot n° 11, conduisant à une plus-value de 3 109,60 €T.T.C. et portant le montant du marché, après avenant n° 1, à 62 909,60 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

- n° 34 - **Institut d'Arts Visuels. Partenariat avec SHISEIDO International France. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville au Campus Cosmetic Valley, l'Institut d'Arts Visuels a mis en place un Atelier de recherche et de création (Arc) qui a pour objet de mener une recherche sur les nouveaux usages de la cosmétique.

La nature des problématiques posées par Shiseido International France étant à même d'enrichir les approches pédagogiques de l'Institut d'Arts Visuels, des contacts ont été établis entre les deux parties pour mener des recherches en partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention cadre à passer avec la Société Shiseido International France fixant les engagements des parties autour d'une réflexion sur les nouveaux usages de la cosmétique pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

- n° 35 - **Institut d'Arts Visuels. Accueil des étudiants stagiaires dans d'autres structures. Approbation d'une convention de stage type.**

Les étudiants de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) sont amenés au cours de leurs études à effectuer des stages de formation professionnelle auprès d'entreprises ou de structures extérieures. Ces stages sont obligatoires pour l'obtention du diplôme sanctionnant les études.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention de stage type régissant les rapports entre l'Institut d'Arts Visuels, l'organisme d'accueil et l'élève stagiaire afin de définir les rôles de chaque partie.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 36 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2010. Organisation du marché médiéval et des ripailles médiévales. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer après une procédure adaptée avec le groupement ETC DARGERES et HISTOIRE VIVANTE pour un montant total de 42 286, 82 €T.T.C., relatif à l'organisation du marché médiéval et des ripailles médiévales dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc se décomposant comme suit :

- Organisation du marché médiéval pour un montant de 38 486,82 €T.T.C.
- Organisation des ripailles médiévales pour un montant de 3 800 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 37 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2010. Association Orléans Jeanne d'Arc. Approbation d'une convention. Attribution de subventions à des associations.**

La Ville d'Orléans propose de soutenir, dans le cadre d'une convention, les activités de l'association Orléans Jeanne d'Arc, qui a pour objet de contribuer par son action au maintien, à la défense et au développement des traditions johanniques.

Elle souhaite également soutenir l'Union des Amicales Régionalistes du Loiret qui contribue à l'organisation du cortège des Provinces françaises, et l'association Tradition et Fidélité Johanniques, qui assure la représentation des différentes paroisses d'Orléans au cortège commémoratif du 8 mai après-midi.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de subventionnement à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc ;

2°) d'attribuer les subventions suivantes :

- Orléans Jeanne d'Arc pour un montant de 32 300 €;
- Union des Amicales Régionalistes du Loiret pour un montant de 2 290 €;
- Tradition et Fidélité Johanniques pour un montant de 920 €

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 38 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2010. Approbation des redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les exposants de la fête médiévale, du marché médiéval et des ripailles médiévales.**

Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements officiels et festifs, du 29 avril au 8 mai.

Des exposants à vocation commerciale seront présents sur la fête médiévale, organisée le 1^{er} et le 2 mai 2010, sur la base de loisirs de l'Île Charlemagne, sur le marché médiéval, organisé du 7 au 9 mai 2010, sur le site du Campo Santo et aux ripailles médiévales, organisées le 9 mai 2010, au théâtre de verdure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur la fête médiévale, sur le marché médiéval et sur les ripailles médiévales lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2010, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) d'approuver le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2010 pour ces manifestations.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 39 - **Extension de la Zone d'Activités Orléans-Sologne. Déplacement des forages de secours de la Ville. Approbation d'une convention d'offre de concours avec la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire» et la société Lyonnaise des Eaux.**

La Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire» (Agglo) a décidé d'engager l'opération d'extension de la zone d'activités Orléans-Sologne, située à Saint-Cyr-en-Val et déclarée d'intérêt communautaire.

La Ville possède trois forages, dits «de secours» à proximité de cette zone. L'extension de la zone d'activités affecte la partie nord du périmètre de protection rapprochée, où se situent deux des trois forages de secours. Par conséquent, les forages F1 et F4 doivent être déplacés.

Compte tenu de l'intérêt que cette opération de « déplacement » des deux captages représente en terme de développement économique, l'Agglo assurera le coût de réalisation des études et travaux préalables à l'implantation des deux nouveaux forages pour un montant de 190 892 €

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

H.T., dans le cadre d'une offre de concours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'offre de concours à passer dans ce cadre entre l'AgglO, la Ville et la société Lyonnaise des Eaux.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 40 - **Journées du développement durable 2010. Organisation des 7èmes ateliers du développement durable. Approbation d'une convention de partenariat avec Réseau Idéal / Idéal Connaissance.**

Les ateliers du développement durable sont organisés chaque année par le Réseau Idéal / Idéal Connaissances. Cette manifestation de portée nationale se tient, depuis 2004 à Bordeaux, et depuis 2008, en alternance à Bordeaux et à Orléans.

Cette 7^{ème} édition se tiendra les 26 et 27 mai prochain au Centre de Conférences.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le Réseau Idéal / Idéal Connaissances pour l'organisation des 7èmes ateliers du développement durable à Orléans les 26 et 27 mai 2010 ;

2°) d'approuver, dans le cadre de cette convention, le versement d'une somme de 40 000 € à Réseau Idéal / Idéal Connaissances.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 41 - **Journées du développement durable 2010. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances. Approbation d'une convention type.**

Dans le cadre de l'organisation des journées du développement durable qui auront lieu du mardi 25 mai au dimanche 6 juin, plusieurs événements rythmant cette manifestation sont actuellement prévus sur le domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public par les exposants lors des journées du développement durable 2010 dont le détail figure en annexe de la délibération ;

2°) approuver la convention type d'occupation du domaine public annexée à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 42 - **Gymnase René AMARGER. Construction d'un club-house. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire.**

Le gymnase René Amarger a été construit en 1991. Depuis cette date, le principal club utilisateur, l'U.S.O. handball s'est développé et accueille cette saison près de 600 licenciés.

Pour permettre à ce club de poursuivre ses activités, il est nécessaire de mettre à sa disposition des espaces d'accueil complémentaires, salle de réunions/espace de convivialité, bureau, local de rangement.

Il est proposé à cet effet la construction d'un nouveau bâtiment pour un coût prévisionnel d'environ 206 000 € T.T.C., valeur novembre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la construction d'un club-house au gymnase René Amarger ;

2°) d'autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation du droit des sols nécessaires ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des études en vue de l'établissement des dossiers de projet et de consultation des entreprises ;

4°) de déléguer M. le Maire pour solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des partenaires financiers du projet (Département et A.D.E.M.E).

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 43 - **Attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel pour un montant total de 9 200 €, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 44 - **Attribution d'une subvention en faveur d'une association de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'Association « Orléans Cyclo Touriste » pour l'organisation d'un voyage itinérant « La Loire à Vélo » en

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

huit étapes d'Orléans au Mont Gerbier de Jonc du 5 au 13 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION

Mme MARECHAL n° 45 - **Etablissements d'enseignement. Modification des représentants de la Ville.**

Trois modifications doivent être apportées aux désignations de représentants de la Ville au sein des établissements d'enseignement suivants :

- l'école maternelle du Châtelet,
- l'école élémentaire Jean Zay,
- le collège Jeanne d'Arc.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 46 - **Actions d'éducation artistique. Programme 2009-2010. Approbation d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Loiret.**

Le Plan d'Actions d'Education Artistique (P.A.E.A.) mis en place depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans a pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire.

Pour l'année scolaire 2009-2010, les disciplines retenues s'adressent à 24 classes de cycle 3 et 12 classes de cycle 2. La Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret sera chargée de conduire l'ensemble de ces actions et d'en assurer le suivi dans le cadre d'une convention.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le programme du Plan d'Actions d'Education Artistique pour l'année 2009-2010 ;

2°) approuver la convention à passer avec la Ligue de l'Enseignement relative à la mise en œuvre de ce plan d'actions, pour un montant prévisionnel de 51 820 €;

3°) autoriser M. le Maire à solliciter et percevoir les subventions de la D.R.A.C. relatives à la réalisation de ce plan d'actions.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 47 - **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 1 264 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 48 - **Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année 2009-2010. Demande de subventions.**

Dans le cadre de son projet éducatif, la Ville développe des actions à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires d'Orléans avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie en collectivité et de participer à l'épanouissement individuel des enfants.

Il est proposé au Conseil Municipal, au titre du Contrat Educatif Local, :

1°) d'autoriser M. le Maire à solliciter et à percevoir les subventions de l'Etat (D.R.A.C., D.D.J.S.) pour le développement et le financement des actions éducatives que la Ville d'Orléans mettra en place au cours de l'année scolaire 2009-2010 au taux le plus favorable ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention et avenant à venir relatif à la mise en œuvre de ces actions pour l'année scolaire 2009-2010.

Adopté à l'unanimité.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme LECLERC

n° 49 - **Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 17 300 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Mme BARRUEL

n° 50 - **11èmes rencontres des écoles d'ingénieurs rattachées à l'Université d'Orléans. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 500 € au profit de l'Université d'Orléans pour l'organisation des 11^{èmes} rencontres des écoles d'ingénieurs internes aux

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

universités qui se dérouleront à Orléans les 24 et 25 mars 2010.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 51 - **Institut d'Administration des Entreprises d'Orléans. Conférence/débat sur le thème de la communication par le sport. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 200 € au profit de l'Institut d'Administration des Entreprises pour l'organisation de la 3^{ème} conférence/débat sur le thème de la communication par le sport qui aura lieu à Orléans le 2 février 2010.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

n° 52 - **Garage sis 205 bis rue du faubourg Saint-Vincent. Heurt de la porte sectionnelle. Approbation du procès-verbal de transaction.**

Le 22 janvier 2009, un camion grue de l'AggLO a heurté la porte sectionnelle du garage situé 205 bis rue du faubourg Saint-Vincent, propriété de la Ville d'Orléans.

Les Assurances du Crédit Mutuel ont adressé à la Ville d'Orléans un procès-verbal de transaction pour le règlement de la somme de 17 439,44 €T.T.C. en réparation du préjudice subi.

Il est proposé d'approuver les dispositions de la transaction à intervenir à cet effet entre la Ville d'Orléans et les Assurances du Crédit Mutuel.

Adopté à l'unanimité.

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE

n° 53 - **Prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. d'Orléans et la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire". Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Par délibération du 24 avril 2009, le Conseil Municipal a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la prestation informatique d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes, passée avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». La Ville est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Pour l'exécution de cette prestation, un appel d'offres a été lancé et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à bons de commandes correspondant à passer avec la société OSIATIS France pour les montants suivants :

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

- Pour la Ville d'Orléans pour un montant minimum de 100 000 € T.T.C. et maximum de 240 000 €T.T.C.,

- Pour le C.C.A.S. pour un montant minimum de 10 000 €T.T.C. et maximum de 25 000 €T.T.C.,

- Pour la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » : pour un montant minimum de 32 000 € T.T.C. et maximum de 75 000 €T.T.C.,

Ce marché est conclu pour une durée d'une année, reconductible trois fois, sans que sa durée maximale ne puisse excéder quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN n° 54 - **Surveillance médicale du personnel de médecine professionnelle et préventive. Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec M.S.A. Cœur de Loire.**

Afin d'assurer la surveillance médicale du personnel du service de médecine professionnelle de la Ville d'Orléans, une convention a été signée le 28 mai 2009 entre la Ville et la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) pour une durée de trois ans.

L'actualisation du prix de la consultation s'opère chaque année en référence à l'article 1^{er} de l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 13 avril 2007. Au titre de l'année 2010, le prix de la consultation est fixé à 81 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 à la convention à passer avec la M.S.A. Cœur de Loire actualisant, au titre de l'année 2010, le tarif des examens de médecine de prévention.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 55 - **Services municipaux. Recrutement pour besoins saisonniers. Année 2010.**

Comme chaque année, le recours à des recrutements d'étudiants pour l'été 2010 est rendu nécessaire en raison de l'exigence de la continuité du service public et de l'ouverture de services publics saisonniers. Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2010 sur la base du tableau annexé à la délibération ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer les arrêtés de recrutement correspondants au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 56 - **Syndicats départementaux. Attribution d'une subvention au titre de l'année 2009.**

L'article L. 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives à condition que leur activité présente un intérêt local.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de reconduire, pour l'année 2009, les subventions forfaitaires de fonctionnement attribuées aux syndicats, à savoir :

- F.S.U.....2 417 €
- F.A.F.P.T.2 417 €

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 57 - **Transfert de la commission de réforme au Centre de Gestion. Participation financière de la Ville.**

La commission de réforme donne un avis sur les retraites pour invalidité, les reclassements médicaux et l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité.

Le secrétariat était assuré jusqu'au 31 décembre 2009 par les services de la Préfecture du Loiret. Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2009, ce secrétariat a été transféré au Centre Départemental de Gestion.

La Ville d'Orléans n'étant pas affiliée au Centre de Gestion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre en charge à compter du 1^{er} janvier 2010 les frais inhérents au fonctionnement du secrétariat de la commission de réforme sur la base d'un coût estimatif de 70 € par dossier traité.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 58 - **Direction de la Maîtrise de l'Energie et des Risques. Service risques urbains. Poste de responsable. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. Approbation du contrat de travail.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable du service risques urbains, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au

- Séance du vendredi 29 janvier 2010 -

nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 59 - **Direction de la Maîtrise de l'Energie et des Risques. Poste de responsable de la gestion des fluides et du bilan carbone. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. Approbation du contrat de travail.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable de la gestion des fluides et du bilan carbone, pour une période d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 60 - **Médiathèque. Mise à disposition de trois conservateurs des corps d'Etat au profit des bibliothèques municipales classées. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat.**

La Ville d'Orléans dispose actuellement dans ses effectifs de trois conservateurs d'Etat affectés à la médiathèque.

Dans le cadre de la réforme du dispositif de mise à disposition des conservateurs des corps d'Etat auprès des collectivités territoriales, la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique d'Etat a rendu obligatoire le conventionnement et fixé au 1er juillet 2010 la date limite de mise en conformité des mises à disposition au regard des nouvelles règles législatives.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Etat fixant les modalités de cette mise à disposition gratuite de trois conservateurs d'Etat auprès du réseau des bibliothèques pour une durée de trois ans, renouvelable par périodes ne pouvant excéder cette durée.

Adopté à l'unanimité.

Information du Conseil Municipal :

Dans le cadre des dispositions de l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'assemblée délibérante est informée de la fin de détachement dans l'emploi fonctionnel du directeur général adjoint chargé de l'étude stratégique des besoins des familles. Cette mesure de fin fonction interviendra avec effet du 1^{er} avril 2010.

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 61 - **Réseau câblé de vidéocommunication. Rapport annuel d'activités. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport établi par la Société Numéricable, délégataire de service public pour le réseau câblé de vidéocommunication, au titre de l'année 2008.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme SAUVEGRAIN n° 62 - **Exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid. Société SEITHA TECHNIQUES REALISATIONS. Approbation d'un avenant de transfert.**

La Société SEITHA TECHNIQUES ET REALISATIONS est depuis 2009 titulaire du marché n° 09/129 (lot n° 2 : 19 établissements) relatif à l'exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid.

Suite à une opération de fusion absorption, cette société est reprise par la Société AXIMA pour former désormais la Société AXIMA SEITHA.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de transfert du marché n° 09/129 (lot n° 2), à passer avec la Société AXIMA SEITHA, nouveau titulaire du marché.

Adopté à l'unanimité.

- Question orale de M. RICOUD relative aux violences faites aux femmes.

- Question orale de M. LANGUERRE relative aux valeurs locatives.

- Question orale de M. BEN CHAABANE relative au Centre Commercial de la Bolière.

Orléans, le 1^{er} février 2010

Le Maire,
Serge GROUARD